



MUNICIPALITÉ DE  
**COURRENDLIN**

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 24 JUN 2013, 19H45,**  
**HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Président :** M. Francis Périat  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Willemin  
**Scrutateurs :** Mme Thérèse Barré  
M. Fabrice Maillat  
**Huissiers :** M. Jean Fähndrich  
Mme Liridona Havolli

\*\*\*\*\*

**Registre des électeurs**

<b>Electeurs inscrits</b>	1912
• Hommes	945
• Femmes	967

<b>Electeurs présents</b>	
• Hommes	20
• Femmes	9
Taux de participation	1,51 %

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2012 et voter les dépassements budgétaires.  
*Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal*
3. Présentation, discussion et approbation d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- concernant le bouclage du réseau d'eau potable Pré Net – Route de Châtillon et assainissement du PGEE à la route de Châtillon.  
*Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal.*
4. Informations communales.
5. Divers.

\*\*\*\*\*

**Ouverture**

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 21 du 12 juin 2013 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Aude Saunier, fiduciaire Transjurane SA

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 6 mai 2013 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

**2. Présentation et approbation des comptes 2012 et voter les dépassements budgétaires**

*Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal*

Les comptes 2012 de la Municipalité sont aujourd'hui présentés à l'assemblée communale. Ces derniers présentent un excédent de charges de CHF 142'833.-. Le budget annonçait un déficit de CHF 178'130.-, le découvert est donc inférieur de CHF 44'416.- par rapport aux prévisions.

**Entrée en matière** : acceptée

La récapitulation générale des comptes 2012 se présente comme suit :

	Charges	Produits	Solde
<b>Autorités, administration générale</b>	1'111'960.96	209'616.10	902'344.86
<b>Travaux publics</b>	563'136.87	220'471.20	342'665.67
<b>Police, protection civile</b>	103'024.20	63'249.20	39'775.00
<b>Hygiène publique</b>	333.40	0.00	333.40
<b>Instruction, culture, sports</b>	3'647'185.70	468'163.40	3'179'022.30
<b>Action sociale</b>	2'394'713.75	986'923.25	1'407'790.50
<b>Economie publique</b>	57'527.40	768.95	56'758.45
<b>Finances</b>	1'753'951.59	1'131'001.85	622'949.74
<b>Impositions</b>	623'051.45	7'031'857.60	6'408'806.15
<b>Service communaux</b>	1'705'912.10	1'705'912.10	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>11'960'797.42</b>		
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>11'817'963.65</b>	
<b>EXCEDENT DE CHARGES</b>			<b>142'833.77</b>

Il appartient à Mme Aude Saunier, de la fiduciaire Transjurane SA, organe qui a été chargé de la révision des comptes communaux, de donner connaissance du rapport de vérification des comptes. La comptabilité communale a été trouvée en ordre. Différentes propositions de modification de procédés comptables ont été émises par la fiduciaire.

**Discussion :**

*M. Marcel Chaignat* : estime que les chiffres contenus dans le document des comptes communaux ne correspondent pas à ceux présentés au beamer. Il est renseigné concernant les chiffres présentés au beamer, ceux-ci correspondent aux soldes de chaque chapitre. L'intéressé souhaiterait que cela soit présenté plus clairement lors d'une prochaine assemblée.

*M. Albert Jost* : est renseigné concernant le montant des impôts qui restent à encaisser pour notre commune. M. le Maire lui confirme que la Municipalité suit les dossiers des contribuables qui accusent du retard dans le paiement de leurs impôts, comme cela se fait dans d'autres localités.

**Décision :**

Au vote à mains levées, l'assemblée municipale accepte les comptes de l'exercice 2012 à l'unanimité, comptes qui présentent un déficit de CHF 142'833.77.

M. Francis Périat tient à remercier M. Martin Fehr, conseiller communal, Mme Françoise Marchand qui a assumé le dicastère des finances jusqu'à la fin de l'an passé, le personnel de la caisse communale pour le travail réalisé dans la gestion des finances communales.

**3. Présentation, discussion et approbation d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- concernant le bouclage du réseau d'eau potable Pré Net – Route de Châtillon et assainissement du PGEE à la route de Châtillon.**

*Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal*

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- afin de réaliser le bouclage du réseau d'eau potable entre la rue du Pré Net et la route de Châtillon ainsi que l'assainissement de la canalisation d'évacuation des eaux usées à la route de Châtillon.

**Entrée en matière :** acceptée

Le Conseil municipal est occupé depuis plus d'un an à l'étude du projet relatif à la construction de la piste cyclable Courrendlin, Châtillon. Dans le cadre de la préparation du dossier il a été procédé à une analyse des conduites d'eau potable et usées existantes dans ce secteur et il est aujourd'hui proposé de profiter de ce chantier pour réaliser différents travaux complémentaires indispensables, à savoir :

**Bouclage du réseau d'eau potable**

Aujourd'hui, la conduite d'eau qui alimente la partie supérieure de la route de Châtillon ne connaît pas un débit suffisant pour que l'eau distribuée réponde aux exigences en la matière. En effet, l'eau ne devrait pas rester plus de deux jours dans la conduite et aujourd'hui elle y reste jusqu'à 6 jours.

De son côté, la conduite d'eau qui alimente la rue du Pré Net est en cul-de sac. Cette configuration engendre une pression trop élevée et de nombreuses fuites ont lieu dans ce secteur.

La réalisation du bouclage entre la rue du Pré Net et la route de Châtillon permettrait de régler les problèmes précités. La conduite de la rue du Pré Net serait déchargée, la qualité de l'eau fournie à la route de Châtillon répondrait aux normes en la matière. Il est également prévu dans les travaux d'installer un purgeur automatique en bout de conduite route de Châtillon qui assurerait une vidange régulière.

De plus, ce bouclage permettrait d'assurer en cas de nécessité une meilleure défense incendie ainsi qu'un meilleur débit dans les hydrants. En cas de fuite d'eau dans le secteur, il ne serait plus nécessaire, comme actuellement, de priver toutes les habitations d'eau mais des coupures sectorielles pourraient être organisées.

**Assainissement de la canalisation d'évacuation des eaux usées**

La conduite d'évacuation des eaux usées, qui a fait l'objet d'analyse dans le cadre du PGEE, est ancienne et cassée. La rénovation de ce secteur a été classée dans les priorités 1. Un assainissement dans un délai de 0 à 3 an est préconisé. Il est donc proposé de profiter des travaux de construction de la piste cyclable, et des fouilles qui seront réalisées, pour procéder à ces travaux.

Ces travaux permettront également d'améliorer la gestion de l'évacuation des eaux claires parasites. Aujourd'hui, des écoulements de grandes quantités d'eau claires, en provenance des secteurs alentours, surchargent cette conduite et engendrent des débordements au bas de la route de Châtillon. Il est donc prévu dans ces travaux, l'aménagement d'une conduite qui permettra l'évacuation des eaux claires dans le ruisseau de Châtillon.

FMB Energie, qui prévoit de mettre sous terre la ligne électrique Courrendlin Châtillon, participera financièrement à ces travaux, de même que le Service cantonal des Ponts et chaussées.

Le Conseil communal et la Commission des travaux publics recommandent à l'assemblée communale d'accepter ce crédit de CHF 225'000.- financé par voie d'emprunt.

**Discussion** : aucune

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

#### **4. Informations communales.**

M. le Maire communique différentes information aux citoyens présents :

##### Secteur Centre Village – projet de construction d'un centre commercial

La société immobilière IMJU vient de déposer une demande de permis de bâtir pour la construction d'un bâtiment constitué d'un centre commercial, de cabinets pour la santé ainsi que de logements à la route de Vicques, sur le terrain propriété de Centre Village. Deux autres immeubles d'habitation seront également construits dans ce secteur.

*M. Claude Gobat* : en qualité de commandant du SIS local s'inquiète du stationnement des véhicules dans ce secteur, notamment pour ceux des pompiers lors d'exercices et d'interventions. Il est informé qu'il sera certainement possible d'utiliser les places de stationnement du centre commercial lorsqu'il sera fermé. Cet objet sera abordé par la Municipalité avec le promoteur.

##### A16

En date du 16 juillet prochain, Régiogaz devra procéder à des travaux importants sur la conduite de gaz existant dans le chemin qui relie Courrendlin à Courroux. Cette conduite doit être déplacée dans le cadre de la construction de l'A16.

Bien que ces travaux soient dangereux, toutes les mesures de sécurité utiles sont prévues durant cette journée. Les propriétaires qui sont raccordés au réseau du gaz ont été informés qu'ils devront arrêter leur installation durant cette journée.

##### Centre commercial Magro

Le propriétaire du centre commercial va déposer ces tous prochains jours une demande de permis de bâtir en vue de la transformation du bâtiment. Différentes enseignes sont très intéressées à venir s'installer sur ce site au terme des travaux, mais elles ne sont pas encore connues de l'Autorité communale.

##### Fusion de communes

Une brochure d'information sera distribuée à la population dans le courant de cette semaine concernant l'étude de projet de fusion « Delémont et sa couronne ». Le Conseils communaux

impliqués devront se prononcer jusqu'à fin septembre 2013 concernant leur intention de poursuivre ce projet ou non.

Préalablement cette prise de position, le Conseil municipal souhaite connaître l'avis de ses citoyens. Un sondage sera diffusé par tous-ménages et sur le site Internet de la commune. Une séance d'information destinée à la population sera organisée après les vacances d'été.

#### Haies et bordures de routes et trottoirs

Au terme de la publication des directives en la matière échu au 30 avril dernier, des contrôles seront effectués et les propriétaires qui ont des haies à tailler seront invités à faire le nécessaire sans délai.

#### **5. Divers**

M. Claude Gobat : a constaté à plusieurs reprises de fortes odeurs de soufre dans la localité qui proviennent certainement de l'usine Von Roll de Choindez. L'intéressé est renseigné concernant le fait que la Municipalité est en contact avec l'Office cantonal de l'environnement et que des analyses sont en cours. Des informations complémentaires doivent nous être communiquées prochainement.

M. Christian Ruffieux : tient à féliciter la personne qui rédige le journal local Reflets de la Tour. Il relève néanmoins que dans le texte concernant M. Charles Burkhalter, nonagénaire, il n'a pas été mentionné qu'il a été membre du Chœur mixte réformé durant plus de 60 ans.

D'autre part, il s'étonne que le dépôt de véhicules à proximité du stand de tir ait été autorisé par le canton alors que la commune n'y était pas favorable. Il est renseigné concernant la démarche et les mesures prises dans ce secteur par les propriétaires, ce qui a engendré une autorisation tant de la part de la Municipalité que des autorités cantonales compétentes.

#### Clôture

La parole n'était plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes ce soir pour l'intérêt porté à la chose publique et souhaite un bel été à chacun-e.

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin